

LETTRÉ DE PARIS

(de notre correspondant particulier)

Paris, 17 mai.

Les officieux qui exultaient avant-hier soir après le vote sur l'article 9 du projet relatif au droit de réunion, ont, à l'heure actuelle, joliment rabattu de leur enthousiasme. Par contre les radicaux ne se montrent pas mécontents. La loi nouvelle, disent-ils, résume, malgré ses imperfections, un progrès notable sur l'ancien état de choses. Les uns et les autres sont dans la vérité, puisque l'adoption de l'amendement de M. Maigne a réduit à néant les dispositions que M. Cazot avait fait prévaloir et qui visaient spécialement les réunions électorales.

C'est donc le gouvernement qui a été battu et ce qui le prouve surabondamment c'est que son succès éphémère n'a pu donner lieu à un débat, qu'il s'est immédiatement retourné contre lui à l'occasion de l'amendement Maigne, et qu'en somme le débat, qui a duré trois jours se traduit pour lui, sans compensation aucune, dans la retraite d'un de ses membres.

De son côté, la commission a piétiné sur place, en donnant l'exemple des plus singulières hésitations et la majorité se contredisant à une demi-heure d'intervalle, laissant le public aussi bien que le gouvernement, dans l'ignorance complète de ses dispositions de confiance. C'est l'impuissance dans le gâchis, s'écrie l'observateur impartial, et il paraît difficile que vos lecteurs ne soient pas du même avis.

M. Lepère s'en va décidément, mais le lendemain le date que d'hier. Sans M. de Freycinet et M. Jules Ferry, il paraît qu'il aurait consenti à garder son portefeuille. Mais ses deux collègues ont saisi la balle au bond et il a dû s'exécuter. Maintenant qu'il se retire, il faut voir comme il est enguirlandé, non seulement par les opportunistes, mais encore par les radicaux.

Les premiers, parce qu'à la veille de voir de nouveau le portefeuille de l'intérieur entre les mains d'un ami, il est bon de prouver que le parti est reconnaissant des services rendus en faisant au démissionnaire un enterrement de première classe, les seconds, parce qu'il leur plaît de supposer que M. Lepère aurait exécuté vigoureusement les décrets du 29 mars, ce qui ne fait pas l'affaire de M. de Freycinet.

C'est M. Constans qui succèdera à M. Lepère. Le motif en est bien simple. M. Constans est non seulement un opportuniste déterminé, mais de plus un gambettiste fanatique. J'ajouterai que la combinaison qui ferait de M. Cazot le successeur de M. Lepère, n'a pas tenu devant l'impossibilité de trouver un successeur au ministère de la Justice qui se trouve en conflit sur trois ou quatre questions importantes avec la Chambre et le Sénat.

Du reste, de même que M. de Marcère valait bien M. Ricard, dont il était le sous-secrétaire d'Etat, et M. Lepère M. de Marcère, de même que M. Constans, actuellement sous-secrétaire d'Etat, vaudra bien son chef d'emploi. Que faut-il, en effet, pour les fonctions de ministre? De la souplesse vis-à-vis des membres de la gauche, qu'on demanderait de places ou de révocations, de l'obéissance à l'endroit des volontés des groupes, ces deux qualités, qui dispensent de toutes les autres, pourquoi donc M. Constans ne les posséderait-il pas au même degré que ses prédécesseurs?

La lettre-circulaire que 32 archevêques et évêques fondateurs de l'Université catholique de Paris viennent d'adresser au clergé et aux fidèles de leurs diocèses respectifs, pour préciser la situation faite à leur établissement par le vote de la loi sur l'enseignement supérieur, déconcentre évidemment les promoteurs de la guerre engagée contre la liberté de l'enseignement. La République française et le Siècle ont beau affecter l'indifférence et la raillerie, il n'est pas difficile de voir que leurs patrons ne s'attaquent pas à ce que les fondateurs de la nouvelle Université prendraient si facilement leur parti de la situation nouvelle qui leur est faite et qui, au dire des opportunistes, était synonyme de leur ruine immédiate. C'est sous le nom d'Institut catholique, que leur œuvre continue à fonctionner, ils en réduisent la proportion à propos de quelques matières relatives au haut enseignement, mais ils acceptent les examinateurs de l'Etat pour les diplômés, les points exceptés, ils n'en continueront pas moins à donner à la jeunesse française une éducation chrétienne et à lutter sur le terrain des sciences et des lettres avec les collèges du Gouvernement. Pour cela, il leur faut uniquement la confiance des parents; c'est une expérience déjà faite et la persécution dont ils ont l'objet jointe au nouveau système pour la laïcisation absolue de l'enseignement ne peut qu'augmenter leur clientèle dans des proportions considérables. C'est ce qui sera démontré avant peu n'en déplaise à MM. Jules Ferry, Paul Bert et C^o.

L'élection de Blanqui à Lyon se heurte, depuis 48 heures, à un concurrent sérieux mis en avant par les deux fractions dissidentes de l'ancien Comité de la rue Grôlée qui, après avoir opposé au vieux socialiste les citoyens Rochet et Battut, se sont réunis pour patronner le citoyen Chepié, ouvrier tireur, président du Conseil des Prud'hommes et inspecteur du travail des enfants dans les manufactures. Aussi,

pour combattre cette candidature, les amis de Blanqui ne trouvent-ils rien de mieux que de la représenter comme opportuniste. Or, la haine contre cette forme de la politique républicaine est telle parmi les électeurs de la Croix-Rousse, qu'il y a chance de voir l'argument produire tous ses effets. Déjà hier matin, il a suffi pour faire acclamer Blanqui, contrairement à ses autres concurrents dans une réunion à laquelle assistaient un millier de citoyens.

La Bourse a été fort paisible, aujourd'hui et la liquidation de quinzaine s'est effectuée sans obstacle.

Aucun bruit n'a circulé durant le marché, qui ait pu influencer la hausse ou la baisse. Les élections italiennes ont paru seulement peu favorables à l'organisation vigoureuse d'un cabinet quelconque, les constitutionnels conservateurs ayant gagné du terrain, sans que les candidats ministériels aient pu avoir entièrement raison des progressistes dissidents. La majorité ne pourra être constituée qu'à l'aide d'une coalition, ce qui est l'équivalent d'un avenir précaire.

En ce qui concerne notre nouveau ministre de l'intérieur, tout le monde est d'accord, ainsi que je vous l'ai dit plus haut, que ce sera M. Constans qui obtiendra la préférence. Le Temps annonce que les ministres se sont réunis ce matin, sous la présidence de M. de Freycinet, et que ce dernier a été reçu à deux heures par M. le Président de la République, qui a signé deux décrets nommant : l'un M. Constans, ministre de l'intérieur et le second M. Fallières, sous-secrétaire d'Etat en remplacement de M. Constans. On ajoute que M. Gambetta aurait désiré un autre choix que celui de M. Fallières, qui est vice-président de la gauche et par conséquent moins gambettiste qu'un membre de l'Union républicaine. Il paraît cependant qu'on a fait entendre raison à l'ex-dictateur, grâce à quelques combinaisons promises.

D'après un autre bruit, M. Constans songerait à rejeter sur les épaules de M. Cazot le fardeau beaucoup trop lourd pour lui, du ministère des cultes. Ce ne serait pas trop mal imaginé; mais on suppose que M. Cazot regimbera contre une prétention pareille. Il a bien assez de difficultés qui l'assiègent à la Justice. M. Constans qui restera donc en présence du gros morceau qui vient d'être soufflé par M. Lepère et qui menace tant d'autres ministres d'indigestion.

M. Tirard, lui aussi, en sait quelque chose. Il a reçu, aujourd'hui, dans l'après-midi, Mgr l'archevêque d'Auch qui lui a fait sa visite «réglementaire». Mgr accompagné de son chapitre l'a félicité d'être un des membres les moins intolérants du cabinet. M. le ministre du commerce s'est montré, dit-on, assez décontenancé devant ce compliment dont il comprenait l'ironie et n'a su que répondre, moitié en colère, moitié irrité : « qu'il était, il est vrai, des plus conciliants; mais que ses collègues et lui étaient décidés à poursuivre la stricte exécution des lois. »

Le télégraphe ne nous dit pas comment s'est terminée l'entrevue. Ce qui reste positif seulement, c'est que le délégué du ministère au concours régional d'Auch, a dû demander à ses collègues qu'il ne s'agit plus de lutter seulement contre les congrégations non autorisées, mais contre les plus modérés de nos évêques. Il n'est plus possible d'en douter, la tâche entreprise par le gouvernement et les libre-penseurs jette nos ministres dans une anxiété croissante. On assure, en effet, que le 29 juin, les congrégations visées par les décrets du 29 mars, ne céderont qu'à la force, puis se rendront dans d'autres maisons que celles qu'elles occupent aujourd'hui, mais sans cesser d'exister. Elles fonctionneront au contraire, jusqu'à ce que le gouvernement se décide à les traduire devant les tribunaux. Si elles sont condamnées, elles se résoudront, c'est-à-dire qu'elles formeront d'autres communautés moins importantes en ce qui regarde le nombre de membres, mais beaucoup plus nombreuses; la suppression des congrégations deviendra ainsi impossible. Ce programme que l'on propage dans le monde catholique est tenu pour à peu près exact. On n'écartera pas les tribunaux malgré l'intervention du Conseil d'Etat. Tous les jurés le reconnaissent et le disent.

française vient de donner une preuve éclatante de virilité. Une fois de plus, elle a tenu hautement par ce choix la liaison intime du bien et du beau.

La peinture vient encore de faire une perte. Le peintre Andrieux a succombé dimanche dans le village de Savoie, près Fontainebleau, aux suites d'un congestif de cerveau. Il n'était guère âgé de plus de cinquante ans.

Après avoir débuté par des tableaux d'histoire, il se consacra entièrement au genre rustique. Il a fait des noces de village, des revues de pompiers et une foule de scènes de ce genre. Son pinceau fut des plus spirituels, et il a travaillé son genre favori sur les éventails, à la gouache, avec un brio remarquable de couleur. Il habita depuis quelques temps Saouis, où ses paysans, comme il les appelait, l'adoraient.

Le Paris-Journal reçoit la lettre suivante :

Monsieur le rédacteur en chef,

Les journaux portent à ma connaissance une lettre de mon frère Louis-Lucien, et je me demande pourquoi, dans la nomenclature qu'il donne des membres de ma famille, il oublie mon fils bien-aimé, Roland Bonaparte.

Sans doute, l'empereur Napoléon III, pour des raisons que je n'ai pas à apprécier ici, avait refusé son adhésion à mon mariage. Aussi, j'ai dû le célébrer, durant l'empire, en Belgique, par devant les autorités religieuses et les autorités civiles du pays.

L'empire tombé, j'ai procédé une seconde fois à mon mariage civil, par-devant notre ministre français à Bruxelles, avec toutes les formes et conditions voulues par la loi. On ne s'explique pas pourquoi, en faisant la nomenclature des princes de ma famille, mon frère a oublié mon fils Roland.

Veuillez, je vous prie, agréer l'expression de mes sentiments très affectueux et très distingués.

PIERRE-NAPOLÉON BONAPARTE.
Versailles, 5, rue Colbert, 15 mai 1880.

Ajoutons que le *Petit Caporal* annonce sous réserves que le prochain mariage du prince Roland Bonaparte, sous-lieutenant au 36^e de ligne, dont il est question dans cette lettre, avec Mile Blanc, dont la famille est connue pour sa grande fortune.

Nous avons annoncé la candidature de Mgr Freppel dans la 3^e circonscription de l'arrondissement de Brest. Sur le terrain où le gouvernement nous provoque et nous menace, le nom de l'éloquent évêque d'Angers vaut un drapeau. Une souscription est ouverte à Brest pour couvrir les frais de l'élection. Déjà les agents du gouvernement se préparent à combattre avec toute la passion de leurs haines cette candidature qui a le privilège d'exciter leur fureur; nos amis ont compris qu'ils ne devaient reculer devant aucun sacrifice pour soutenir cette lutte ardente, et nous avons la confiance que le succès couronnera leurs généreux efforts.

Nous lisons dans le *Messenger de l'Allier* : « Le bruit a couru à Moulins et dans le département que les Pères Trappistes de Sept-Fonds et les Pères Maristes avaient reçu l'autorisation du gouvernement sans l'avoir demandé. Nous sommes en mesure d'affirmer que ce bruit est faux. Ces religieux sont et demeurent non autorisés. »

Les écrivains ministériels ne sont pas difficiles quand ils trouvent très satisfaisant le dénouement de la crise. « Tout bien qui finit bien, » dit le *Temps*. « Tout bien qui finit bien, » répète la République française. La crise n'ayant, en effet, abouti qu'à la retraite du ministre de l'intérieur, et à une reconsidération complète du cabinet et de la majorité, les écrivains ministériels ont toute raison d'être satisfaits.

On assure que M. Lepère n'a pas été fâché de se retirer; il tenait peu à demeurer ministre de l'intérieur le 23 mai. Ce jour-là, il pourrait y avoir quelque ordre à donner, quelque mesure à prendre, et sa popularité aurait eu à en souffrir. M. Lepère ne tient pas à gagner ce qu'à gauche on appelle une « bataille de Chichy », en souvenir de la manifestation Baudin et de M. Pinaré.

Samedi, il est exact que l'article 9 de la loi, appuyé tant bien que mal par le ministère, a été voté par 263 voix contre 293, sur 466 votants; mais il est exact également que l'amendement de M. Maigne, exceptant les réunions électorales des dispositions de la loi, a été voté ensuite par 231 voix contre 220, quoiqu'il fut combattu par le cabinet. En résumé donc, c'est par un échec important, que la séance de samedi s'est terminée.

M. Cazot comprenait si bien samedi qu'il demandait à la Chambre de soumettre les réunions au régime du bon plaisir préfectoral qu'il avait eu soin de ne pas insister sur cette conséquence de la loi nouvelle. M. Cazot, député de la minorité, a forcé la garde des sceaux à s'expliquer.

Bulletin Economique

Le commerce extérieur de la France. — Le *Journal officiel* publie l'état de commerce de la France pendant les quatre premiers mois de l'année 1880.

Les importations se sont élevées, du 1^{er} janvier au 30 avril, à 1,536,309,000 francs, et les exportations à 1,061,201,000 fr.

Ces chiffres se décomposent comme suit :

Importations :		1879	
Objets d'alimentation,	618,874,000	514,544,000	
Produits naturels et matières nécessaires à l'industrie,	702,441,000	713,891,000	
Objets fabriqués,	142,318,000	142,902,000	
Autres marchandises,	72,976,000	64,984,000	
Total,	1,536,309,000	1,436,339,000	
Exportations :		1879	
Objets fabriqués,	567,480,000	338,819,000	
Produits naturels, objets d'alimentation et matières nécessaires à l'industrie,	438,098,000	420,798,000	
Autres marchandises,	58,713,000	54,727,000	
Total,	1,061,201,000	1,011,344,000	

ROUBAIX-TOURCOING et le Nord de la France

Le tribunal correctionnel de Lille a condamné ce matin à un mois de prison le nommé Charles Descampin, maron à Armentières, qui s'était mêlé vendredi à un groupe de grévistes, à crié : « A bas les généraux. »

La messe de Koszul, brillamment exécutée dimanche, par la *Société Saint-Charles* et la *Société Chorale de Notre-Dame* réunies, et sans contredire une œuvre de premier ordre. La mélodie y est toujours noble et distinguée, l'harmonie élégante, la construction musicale habile, bien conçue et savamment ordonnée; c'est bien le type de la composition religieuse, où toutes les paroles sont bien mises en relief, avec leur expression propre.

Nous avons analysé autrefois la messe de Koszul à laquelle il ne manquait que le *Credo*. Il nous a été donné hier d'entendre cette nouvelle partie, qui est bien le point culminant de l'œuvre et le digne complément de l'éloge. Le début du *Credo*, large, majestueux est une splendide affirmation de foi; un délicieux *Incarnatus* bien chanté par M. Henri Buecart est suivi par un brillant *Resurrexit* qui reproduit la mélodie initiale du *Gloria*, en la superposant à la phrase principale du *Credo*; cette admirable et surprenante texture musicale est le propre de l'artiste accompli et la pierre de touche du musicien qui connaît à fond toutes les ressources de son art. Le *Credo* nous paraît être comme un plan d'ensemble le morceau capital de la messe, et il se maintient à la hauteur des autres parties au point de vue de la distinction et de l'originalité des idées.

Rappelons le *Kyrie* majestueux et suppliant; dans le *Gloria* la belle phrase du *Gloria Gratias agimus* et le fouroyant *Qui tollis*.

Parmi les autres morceaux remarquables, citons ainsi le *Benedictus* dont la mélodie principale est d'une élégance rare.

Enfin, tout est à citer dans cette messe magnifique qui nous donne une fois de plus la preuve du talent élevé de Julien Koszul. L'auteur accompagnait lui-même à l'organe et les ressources immenses qu'il nous donne le plus vif désir d'entendre cette messe accompagnée par l'orchestre.

Un *O Salutaris* d'un sentiment exquis a été fort bien rendu par M. Emile Parent qui possède une jolie voix de baryton élevé.

La messe de Koszul, dirigée par M. Peers a été chantée d'une manière satisfaisante; les voix étaient bien fondues, l'expression bien gardée, et en somme avec un peu plus de franchise dans les attaques, les chanteurs eussent touché de bien près à la perfection.

Des instituteurs adjoints de Roubaix viennent d'adresser à M. Paul Bert l'adhésion suivante :

Monsieur le député,

Les signataires, instituteurs adjoints de Roubaix, ont l'honneur de vous féliciter du projet de loi que vous avez présenté à la Chambre des députés, tendant à astreindre les futurs membres de l'enseignement à une année de service militaire actif!

Désireux de servir leur patrie, non-seulement dans l'école, mais encore sous les drapeaux, ils voudraient que la loi nouvelle pût avoir un effet rétroactif.

Veuillez agréer, etc.

Ont signé : MM. Durieux Firmin, Bedts Charles, Auguste, Mériaux Amédée, Bertiaux Auguste, Brunin, Gautier, Collen, Renard, Dubamel, Pierchon, Quinzin, Vignolle, Sourmay, Favet, Marchand, Monier, Londe, Eloy, Grillon, L. Dubamel, Dumont, Vicoix, Wilbaut, Maillet, Bataille.

La première session du Conseil supérieur de l'instruction publique, aux travaux de laquelle M. Aubert doit prendre part, étant fixée au 31 mai, les examens pour le certificat d'études primaires dans les cantons d'Haubourdin, de la Bassée, de Lannoy et de Lille, sont reportés à une date ultérieure. Les intéressés recevront un nouvel avis en temps opportun.

Hier soir, M. Fournau, le confédéré patronné par les protestants, les libres-penseurs et les francs-maçons, a donné une conférence à l'Hippodrome lillois. La séance a été ouverte par M. Hazard, ancien rédacteur de l'Asse du Progrès, de Roubaix, Vénérable de la Loge l'Étoile du Nord. On a proclamé, une fois de plus, que le cléricalisme (lisez le catholicisme) est l'ennemi et l'ennemi qu'il faut tuer.

Les amis du gouvernement font comme lui : ils nous préparent la guerre civile, la guerre religieuse. Qu'ils s'en rendent compte ou non, tel sera le résultat fatal de la campagne odieuse poursuivie par eux contre la religion catholique et contre le clergé au Parlement, dans la presse et dans les réunions. Et sur bien des points, la guerre religieuse sera aussi une guerre sociale. Tous ceux qui ont des yeux pour voir et des oreilles pour entendre, seront de notre avis.

Les réservistes du 10^e chasseurs à cheval ont été renvoyés vendredi dans leurs foyers par suite de la grève, qui a forcé le chef de corps de suspendre les exercices. L'appel de la 2^e série des réservistes aura lieu du 31 mai au 26 juin.

Sont compris dans cette série les réservistes et les hommes à la disposition de la classe 1873 ainsi que les hommes marchant avec cette classe affectés à l'artillerie, au train d'artillerie, au train des équipages, aux pontonniers, aux ouvriers d'artillerie et aux artificiers.

Nous rappelons à nos lecteurs que l'exposition internationale d'horticulture, organisée par le Cercle horticole du Nord, avec le concours de la ville, s'ouvrira le 6 juin prochain.

Il est créé deux catégories d'exposants :

Première catégorie : Amateurs et jardiniers d'amateurs.

Deuxième catégorie : Horticulteurs, Marchands, Jardiniers, Constructeurs et Fabricants d'outils ou appareils se rapportant à l'horticulture.

Hier, vers dix heures du soir, un jeune enfant tombé dans le canal des Poissonceaux, près du pont de l'Ar, à Lille, partait à la dérive aux yeux stupéfaits de quelques spectateurs qui voyaient l'impuissance où ils se trouvaient de porter secours à cette pauvre petite créature se dirigeant en courant vers le pont de la Bauguerie.

Deux ouvriers courageux se mirent à l'eau et se tinrent prêts à saisir ce petit corps qui déjà disparaissait. L'un d'eux saisit une main de l'enfant, mais à la suite d'un faux mouvement, l'enfant échappa cette dernière occasion de le sauver, car la victime allait disparaître en dessous du canal ouvert!

Aux cris poussés par les personnes présentes à cet horrible drame, M. le docteur Labanlie, rue des Bouchers, fit presser le coup à sa voiture éjectant la situation d'un rapide coup-d'œil sans prendre le temps de se déshabiller, enjamba le parapet du pont, se jeta résolument à l'eau.

Saisir l'enfant, le ramener au rivage fut pour lui l'affaire d'un instant et après des soins intelligents, ce courageux médecin compléta son sauvetage en rendant la vie à cet enfant que tout le monde croyait perdu.

Collégiens, réjouissez-vous ! Les vacances approchent et le Ministre de l'instruction publique vient d'en fixer date. Elles commenceront le vendredi 6 août et prendront fin le 1^{er} octobre.

Dimanche vers 10 heures 1/2 du matin, un commencement d'incendie s'est déclaré rue de l'Hôpital Militaire 38, à Lille dans le pensionnat des Frères de la Doctrine chrétienne.

Grâce à la promptitude des secours, le feu a été éteint en moins de dix minutes. Les dégâts sont insignifiants.

Le Comice rappelle que les personnes qui voudraient prendre part aux divers concours ouverts par son programme pour 1880, sont tenues de faire leur déclaration au secrétariat général, rue Jeunmapes 61, ou chez M. Tanerez, rue de la préfecture 13, à Lille.

Pour les Concours de machines à moissonner, d'engraissement d'animaux de boucherie, d'élevage d'animaux reproducteurs, d'améliorations agricoles, telles que pépinières, irrigation, abatage d'arbres, avant le 15 Juin (terme de rigueur).

Pour les cultures, semis, plantes potagères, cultures de groseilliers, fraisiers et cerisiers, les amendements et engrais, trois semaines au moins avant que l'état de la végétation permette d'en faire une vérification opportune.

Les certificats constatant les services des agents agricoles doivent être remis avant le 13 juin, terme de rigueur; ceux qui arriveraient après cette date, seront reportés à l'année suivante.

NOTA. Ne seront admis à concourir, pour les services agricoles, que les maîtres de labour, bergers, valets de charrie, domestiques, vachers, Bâcherons couvreurs de paille, pureurs de grains, journaliers et journalières employés depuis au moins vingt-cinq ans dans la même exploitation, et les servantes, depuis quinze ans. Après cette période, les titres de préférence seront bien plus puisés dans la qualité et la moralité des services rendus, que dans leur durée.

Les concurrents devront fournir des certificats signés de deux cultivateurs de leurs communes, avec légalisation du Maire, attestant qu'ils remplissent les conditions ci-dessus indiquées.

Le Secrétaire général, Le Président, DE NORQUET, BAUCARNE-LEBOUX.

— BAILLEUL. — M. Henri Biesval, conseiller d'arrondissement du canton nord-est, pose sa candidature au Conseil général en remplacement de M. Lotthé.

— AMIENS. — Un certain nombre de soldats sont morts par suite des épidémies qui sévissent en ville et particulièrement dans la garnison.

Les troupes occupant les casernes Saint-Roch vont camper au dehors.

— LIGNY. — Vendredi dernier, un moulin à vent, appartenant à M. Joseph Lefebvre, a été consumé par un incendie dont on ignore les causes.

Les pertes assurées sont évaluées à 7,000 francs.

— AVRENES. — Il y a quelques jours, on avait volé dans une pâture deux bœufs d'une valeur de 1,800 fr., appartenant à M. Hiroux, cultivateur à Sains. Le voleur les vendit le lendemain pour 980 fr. à un boucher de Beugnies. M. Hiroux eut connaissance se rendit dans cette commune, et retrouva ses bœufs. Le boucher en est pour ses 980 fr.

— ANZIN. — Nos lecteurs n'ont pas oublié l'acte de brutalité commis à Anzin par Léonard Thié-